

La charte informatique du collège Irène Joliot-Curie

Cette charte s'applique à tout utilisateur, membre du personnel ou élève, accédant aux postes informatiques du collège.

Engagement de l'établissement :

Le collège met à disposition :

- Un matériel sensible et coûteux que chaque utilisateur s'engage à respecter, toute dégradation sera soumise à un remboursement.
- Un accès à l'outil informatique exclusivement sous la responsabilité d'un adulte.
- Un compte à chaque utilisateur munid'identifiants : un « *login* » (nom d'utilisateur) et d'un *mot de passe*, valables durant toute sa scolarité au collège et permettant de stocker sur un espace numérique privé, des données qui lui sont personnelles.
- Des services accessibles par le réseau (câblé ou en wifi), et/ou par l'ENT : Environnement Numérique de Travail (Logiciels, accès Internet, livres numériques, espaces collaboratifs...).
- Des bornes wifi vont être installées dans le collège afin d'assurer la couverture wifi totale de l'établissement. Ces bornes seront utilisées uniquement dans le cadre du projet tablettes.

Respect de la législation :

Sont interdits et pénalement sanctionnés :

- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui et au droit à l'image, la diffamation et l'injure.
- Le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques.
- Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits :
- les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde)
- la contrefaçon.

Usages du réseau Internet :

L'Internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit. À l'intérieur de l'établissement, l'accès à Internet est un privilège, et non un droit, encore moins un droit acquis. Cet accès est réservé à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation Nationale.

Est interdite en particulier la consultation :

- d'informations à caractère personnel qui outrepasseraient la cadre de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et liberté »)
- des sites à caractère violent (incitant à la haine raciale, à la discrimination, au racisme, ou faisant l'apologie du négationnisme, des crimes de guerre) ou à caractère pornographique (loi 90-61 du 13 juillet 1990)
- de messages visant à l'incitation à la consommation de substances interdites
- de messages associés à la contrefaçon
- d'une façon générale, la manipulation d'informations présentant le caractère d'un délit.

Afin de ne pas saturer la bande passante du collège, il est interdit le téléchargement, l'installation de programmes ou la lecture de vidéos en ligne.

- Dans le cadre de la maintenance informatique, les techniciens du CD66 ont accès à la supervision totale des postes des enseignants avec le serveur Edutice.

Production de documents :

Les documents diffusés sur l'Internet doivent respecter la législation en vigueur en particulier :

- Respect de la loi sur les informations nominatives.
- Respect de la neutralité et de la laïcité de l'Education Nationale.
- Toute forme de provocation et de haine raciale est interdite.
- Respect du code de la propriété intellectuelle.
- Toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre) est interdite.

Protection des élèves :

L'établissement protège les mineurs par une information préalable sur les contraintes d'utilisation de l'outil internet, par un encadrement des activités, par l'éducation aux médias et à internet et par des moyens techniques de filtrage préservant, dans la mesure du possible, les élèves des contenus illicites.

Sanctions :

Le non-respect de ces clauses pourra donner lieu à une suppression de l'accès aux services, à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement du collège, à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance de la charte

« Informatique et Internet » du collège Irène Joliot-Curie et m'engage à la respecter.

A

le

Signature :